

# Contrat Local de Santé (CLS) du Pays des Vosges Saônoises



Cet accord repose sur la mise en place de 18 actions en vue de faciliter l'accès aux soins et d'améliorer les contextes sociaux et environnementaux impactant la santé de la population.

## UNE INNOVATION DE LA LOI HPST POUR L'ARS

Le Contrat Local de Santé est un des leviers d'action de l'ARS Franche-Comté issu de la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) du 21 juillet 2009. C'est un contrat conclu prioritairement entre l'ARS et une collectivité territoriale. Ce dispositif vise à réduire les inégalités sociales et territoriales en santé, en associant l'ensemble des acteurs mobilisés pour améliorer la santé de la population (dans et hors champs de la santé) d'un périmètre géographique précis. C'est donc la définition d'un plan d'actions défini au plus près des besoins de la population, qui s'inscrit dans le cadre du Projet Régional de Santé (PRS) de l'Agence.

## UN TERRITOIRE POUR UN PLAN D' ACTIONS AUX MULTIPLES THEMATIQUES

Depuis la fin de l'année 2011, une démarche a été engagée par l'ARS et le Pays des Vosges Saônoises pour mettre en place un Contrat local de santé (CLS) sur son territoire avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les élus, professionnels de santé, acteurs et partenaires du territoire se sont réunis à plusieurs reprises afin de construire un diagnostic partagé. Ces réunions de travail ont permis d'engager une réflexion approfondie sur les principaux besoins en santé du territoire, et d'identifier les leviers pertinents pour y répondre, en lien avec le Projet Régional de Santé (PRS) de l'ARS.

Par ailleurs, afin de mieux tenir compte de la spécificité rurale du territoire, il a été rapidement proposé à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) d'être le troisième cosignataire du contrat.

L'ambition du CLS du Pays des Vosges Saônoises est de favoriser une démarche locale et concertée, d'encourager le décloisonnement entre les champs de la santé et de créer ainsi une dynamique positive grâce à la mobilisation de tous les acteurs autour des actions retenues.

Ce sont donc pas moins de 18 actions de terrain sur 3 axes stratégiques qui sont définies par ce plan pour les 89 000 habitants des 162 communes du Pays.

## LE 7E CLS EN PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Véritable projet co-construit pour 3 ans, issu d'un diagnostic partagé et réévalué chaque année, le CLS du Pays des Vosges Saônoises vient renforcer les 6 autres CLS déjà signés en Franche-Comté : Besançon, Dole, Belfort, Pays de Montbéliard Agglomération, Pays du Haut-Doubs Pays Horloger et Communauté de communes du plateau de Nozeroy, Pays de Vesoul-Val de Saône.

## UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les actions prévues dans ces contrats sont financées à la fois par l'ARS et les collectivités territoriales signataires. D'autres crédits (Etat, autres collectivités, partenaires) peuvent également être mobilisés.

Concernant le CLS du Pays des Vosges Saônoises, l'ARS de Franche-Comté a souhaité participer à hauteur de 63 681 € sur un budget total de l'action de 123 714 €.

## ACTIONS MISES EN OEUVRE DANS LE CLS DU PAYS DES VOSGES SAONAISES

### AXE transversal : Favoriser le décloisonnement entre les acteurs de la santé

Objectif opérationnel	Intitulé de l'action
Améliorer les parcours de santé et favoriser les démarches préventives	Informier et coordonner les acteurs locaux pour favoriser la santé et le bien être des personnes

### AXE 1 : Développer la promotion de la santé et la prévention

Objectif opérationnel	Intitulé de l'action
Améliorer la prévention et la prise en charge des addictions	Accompagner les élus et les professionnels de santé du territoire sur la problématique des addictions
Améliorer la prévention et les échanges avec les adolescents	Favoriser l'expression des adolescents via « Paroles en tête »
Améliorer la prévention du surpoids et de l'obésité des enfants	Améliorer la prévention du surpoids et de l'obésité des enfants dès l'âge de 6 ans
	Favoriser la mise en place d'un atelier Tremplin : « Pass'Sport Forme »

### AXE 2 : Améliorer l'offre de soins et favoriser son accès

Objectif opérationnel	Intitulé de l'action
Favoriser la santé des personnes isolées sur le territoire	Diffuser l'information sur les dispositifs de dépistage et de prise en charge précoce des maladies chroniques et des cancers
	Favoriser l'accès des patients aux examens techniques spécialisés
	Informier et coordonner les acteurs intervenant auprès des personnes dépendantes et isolées
	Faciliter l'intervention des professionnels de santé sur certaines parties du territoire via un système de géolocalisation
Soutenir les professionnels de santé existants et futurs	Soutenir et coordonner les professionnels de santé sur le territoire et favoriser leur accueil

### AXE 3 : Réduire les risques sanitaires liés à l'environnement

Objectif opérationnel	Intitulé de l'action
Mieux connaître et réduire les risques sanitaires liés à la consommation de l'eau	Sensibiliser les professionnels de santé au dépistage et à la déclaration du saturnisme infantile d'origine hydrique
	Améliorer la qualité de l'eau distribuée en limitant les risques de dissolution de métaux
	Sensibiliser les élus et le grand public sur les risques liés à la consommation d'une eau agressive
Réduire les risques sanitaires liés au logement dégradé	Former un référent « habitat dégradé » au sein des communautés de communes du Pays, afin de mieux repérer les situations à risque et de répondre aux besoins des élus et des habitants
	Favoriser le repérage des logements potentiellement indignes ou insalubres
Réduire les risques sanitaires liés à la pollution de l'air intérieur (radon)	Favoriser les travaux de remédiation dans les écoles présentant un excès de radon
	Sensibiliser et informer le public sur les gestes à adopter pour améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des logements (radon en particulier)
	Sensibiliser et former les professionnels du bâtiment